

1991 LAMAISSON-DIEU, 210

134

DOCUMENT

DISCOURS DU PAPE AUX ÉVÊQUES DE LA PROVENCE-MÉDITERRANÉE SUR LA PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE

8 mars 1997

À L'OCCASION des visites que les évêques des différentes parties du monde font régulièrement au Siège Apostolique – *ad limina apostolorum* – Paul VI et ses successeurs ont développé une forme de parole particulièrement importante, celle par laquelle le successeur de Pierre s'adresse à des membres du collège des évêques dont il est le chef en s'associant à leurs préoccupations à la fois pastorales et doctrinales, soutenant leur action et attirant le cas échéant leur attention et celle des catholiques de leurs pays sur tel ou tel point de la vie de l'Église.

Dans les pays où les visites *ad limina* amènent successivement à Rome plusieurs groupes d'évêques, il peut arriver que le Pape répartisse les thèmes de ses différentes interventions de telle sorte que s'y mêlent des réflexions concernant une région particulière et d'autres portant sur la vie d'Église dans un pays tout entier. Tel est le cas cette année lors des visites des évêques de France¹.

1. Dans des circonstances semblables, en 1987, Jean-Paul II avait adressé aux évêques de la région Midi une allocution dont l'essentiel portait sur les sacrements et, spécialement, sur l'ordre et l'unité des sacrements à l'Initiation chrétienne, *DC*, 24 mai 1987, n° 1940, p. 543-547.

Lors de la récente rencontre avec les évêques de la Région Provence Méditerranée (France) le Saint-Père a centré son allocution sur la pastorale liturgique et sacramentelle non sans leur rappeler qu'eux-mêmes – « chacun et les Conférences épiscopales » – jouent un rôle essentiel en ce domaine. Autrement dit, c'est dans l'exercice normal mais relativement nouveau de la collégialité épiscopale que se situe ce texte que La Maison-Dieu reproduit ci-dessous².

Sur un ton confiant, le pape confirme ses frères dans leur mission en soulignant quelques traits fondamentaux de la vie liturgique de l'Église dont les conséquences et l'à-propos ne sauraient échapper aux lecteurs.

Après avoir rappelé plusieurs phrases essentielles de la Constitution conciliaire sur la Liturgie, le pape reprend à son propre compte, comme il l'a souvent fait dans le passé, la phrase célèbre du P. de Lubac sur « l'Eucharistie qui fait l'Église » en évoquant aussi le développement du cardinal Ratzinger sur la liturgie et les quatre notes de l'Église : Une, sainte, catholique et apostolique. Cela permet d'évoquer la question doublement difficile de l'« unité rituelle », dans le domaine de l'adaptation-inculturation et dans celui de l'utilisation des anciens livres tridentins. Le pape rappelle le fondement non pas dans un sens qui porterait atteinte aux rites particuliers tels que ceux des Églises orientales mais, comme le montre le contexte, dans le sens d'une unité rituelle au sein de l'Église locale. Il fait appel au critère particulièrement convenant en matière liturgique du sens des fidèles : « il importe que l'unité rituelle soit perceptible par les différentes générations, les différents milieux, les différentes cultures. »

On peut relever également la prise en compte de la participation des laïcs selon des termes différenciés. L'expression « les célébrants et les animateurs » revient deux fois (n. 4 et 5) – soulignée une fois – pour dire leur

2. Ont été omises les quelques phrases de salutation et ce qui ne concerne pas directement la pastorale liturgique. Les sous-titres sont de la rédaction.

responsabilité commune dans l'acte liturgique lui-même. « Ministres ordonnés » est contre-apposé à « laïcs » (n. 4) pour distinguer le rôle irremplaçable des premiers pour constituer l'assemblée dans la communion et « tourner les fidèles vers Dieu ». Il est par ailleurs requis des « prêtres et fidèles » de se laisser guider ensemble par la pastorale liturgique (n. 3). Enfin la « collaboration positive » des « prêtres et laïcs » (n. 5 et 6) c'est-à-dire « des pasteurs et des communautés » (n. 6), entre autres par la constitution d'« équipes de préparation » pour les sacrements, est largement encouragée.

Plusieurs recherches positives de l'Église de France semblent recevoir par le propos du Pape encouragement et compréhension. On pense aux regroupements de paroisse ou bien à l'art de célébrer, en particulier les efforts faits pour l'aménagement des cathédrales et la promotion de chants à caractère profondément liturgique. De manière générale, lorsque ce discours rappelle, par exemple, que la liturgie est un « extraordinaire moyen d'évangéliser l'homme avec toutes ses qualités » (n. 5), il consonne avec plusieurs documents provenant de la Conférence des évêques de France. On pense aux Points de repères en Pastorale sacramentelle³, à la Lettre aux catholiques de France, Proposer la foi dans la société actuelle et à la note sur La Collaboration entre ministres ordonnés et laïcs en pastorale liturgique et sacramentelle⁴. Serait aussi à relever le souci mentionné par les évêques eux-mêmes de la désaffection du sacrement de la pénitence sur lequel le pape revient en mentionnant le rapport entre confession et communion (n. 6).

Le successeur de Pierre se montre ainsi particulièrement proche des évêques de France, de leur regard de pasteurs

3. D'abord publié dans *Document-Épiscopats*, n° 10-11, juin 1994, ce texte est disponible avec des commentaires dans *Pastorale sacramentelle*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Liturgie », n° 7, 1996.

4. Ces deux derniers documents sont rassemblés avec les actes de l'assemblée plénière de Lourdes 1996 dans *L'Église dans la société actuelle*, Paris, Bayard-Centurion, 1997, respectivement p. 29-134 et 173-182.

sur la portion du Peuple de Dieu à eux confiée et en même temps de leur manière de penser et d'exercer la pastorale liturgique et sacramentelle à la fois dans son mystère ecclésial et dans son fonctionnement concret. Pour la Commission épiscopale de liturgie et de pastorale sacramentelle, et aussi, à la place qui est la sienne, pour La Maison-Dieu, qui n'oublie pas la lettre du Saint-Père pour son cinquantième, c'est un encouragement qui a du prix d'entendre le pape employer, avec d'autres termes de la même veine, cette expression de « pastorale liturgique et sacramentelle » et être si attentif à ses modalités pratiques. La catégorie de « pastorale liturgique », avec tout son sens, n'est-elle pas apparue avec le CPL et La Maison-Dieu ?

P. Jean-Claude Hugues,
Secrétaire de la Commission épiscopale
de liturgie et de pastorale sacramentelle.

Chers frères dans l'Épiscopat

1. [...]

2. Le sujet sur lequel je voudrais réfléchir davantage avec vous aujourd'hui est *la pastorale liturgique et sacramentelle*, compte tenu du rôle essentiel que jouent dans ce domaine chaque évêque et les Conférences épiscopales, comme je l'ai rappelé dans la Lettre apostolique pour le vingt-cinquième anniversaire de la Constitution conciliaire *Sacrosanctum Concilium* (4 décembre 1988, nn. 20-21).

Il s'agit d'améliorer sans cesse la mise en œuvre des décisions du concile Vatican II, qui a heureusement souligné la place de la liturgie au cœur de la vie de l'Église : « La liturgie, par laquelle, principalement dans le divin sacrifice de l'Eucharistie, "s'exerce l'œuvre de notre Rédemption", contribue au plus haut point à ce que les fidèles, en la vivant, expriment et manifestent aux autres le mystère et la nature authentique de la véritable Église. [...] Elle montre l'Église à ceux qui sont au-dehors comme un signe levé sur les nations, sous lequel les enfants de Dieu dispersés sont destinés à se rassembler » (n. 2). Ces paroles du Concile, que l'on aimera reprendre dans tout leur riche contexte, montrent déjà que l'action liturgique, et spécialement le mémorial du Sacrifice rédempteur du Christ, est « le sommet vers lequel tend l'action de l'Église et en même temps la source d'où découle toute sa vertu » (*Sacrosanctum Concilium*, n. 10). Car la liturgie est le lieu par excellence où les membres du Corps du Christ sont unis à la prière du Sauveur, au don total de lui-même pour rendre gloire au Père, à sa mission de salut pour le monde. Il s'agit, comme le dit encore Vatican II, de « l'exercice de la fonction sacerdotale de Jésus Christ, à savoir par le Chef et par ses membres » (*ibid.*, n. 7).

La liturgie manifeste la nature propre de l'Église

3. La pastorale liturgique a donc pour fonction de guider prêtres et fidèles dans leur participation à l'acte cen-

tral confié par le Christ à son Église, qui est l'actualisation du mystère pascal de la Passion et de la Résurrection. « C'est en effet du côté du Christ endormi sur la croix qu'est né "l'admirable sacrement de l'Église tout entière" » (*ibid.*, n. 5). Il faut sans cesse redire que l'Eucharistie fait l'Église et fait d'elle le signe du Christ.

Une juste conception de la liturgie tient compte de ce qu'elle doit *clairement manifester les notes fondamentales de l'Église*. C'est d'abord l'*unité* du rassemblement où les baptisés se retrouvent pour célébrer le même Seigneur. À cet égard, il importe que l'unité rituelle soit perceptible par les différentes générations de fidèles, les différents milieux, les différentes cultures. Il ne doit pas y avoir opposition entre l'universel et le particulier. Certes, dans les villes et les villages, d'un pays à l'autre, les assemblées ont des caractères propres, mais la célébration liturgique doit permettre à chacun de saisir qu'ils n'accomplissent pas une action privée, simple reflet du groupe présent, mais que l'Église est « le sacrement de l'unité » (*ibid.*, n. 26). C'est le Seigneur qui rassemble, et l'Église se porte à sa rencontre « jusqu'à ce qu'il vienne » réaliser dans sa plénitude le dessein bienveillant du Père : « Ramener toutes choses sous un seul Chef, le Christ » (Ep 1, 10). Ainsi peut être perçue, dans la plus modeste assemblée, la *catholicité* à laquelle tous sont appelés à participer.

Le sens du sacré est à sauvegarder avec un discernement attentif, en évitant tout autant de « sacraliser » exagérément tel style liturgique que de priver les rites ou les paroles saintes de leur sens propre qui est de signifier le don de Dieu et sa présence sanctifiante. Vivre l'action liturgique dans la *sainteté*, c'est accueillir le Seigneur qui vient parfaire en nous ce que nous ne pouvons accomplir par nos seules forces.

Il est clair que la note *apostolique* découle de la mission confiée aux Apôtres, de leur participation à l'unique sacerdoce du Christ dans la fonction ministérielle dont ils ont été investis auprès de tout le Corps ecclésial participant au sacerdoce universel. Apostolique, l'Église l'est aussi parce qu'elle ne s'écarte jamais de sa *vocation missionnaire*. Dans l'action liturgique est présenté à Dieu,

pour le glorifier, tout ce qu'accomplissent les fidèles afin de remplir leur mission au cœur du monde. Et l'action liturgique conduit à reprendre la mission, avec le soutien de la grâce vivifiante du Christ, sur les chemins propres à la vocation de chacun.

La liturgie communautaire aide les membres de l'Église une, sainte, catholique et apostolique à *vivre le mystère du Christ dans le temps*. On ne saurait trop souligner l'importance du rassemblement pour la Messe, le jour du Seigneur. Les premières générations chrétiennes l'avaient bien saisi : « Nous vivons sous l'observance du Jour du Seigneur, [jour] où notre vie s'est levée par lui et par sa mort, [...] comment pourrions-nous vivre sans lui ? » (Saint Ignace d'Antioche, *Aux Magnésiens*, 9, 1-2.) La fréquence hebdomadaire de l'Eucharistie dominicale et le cycle de l'année liturgique permettent de rythmer l'existence chrétienne et de sanctifier le temps, que le Seigneur ressuscité ouvre vers l'éternité bienheureuse du Royaume. La pastorale veillera à ce que *la liturgie ne soit pas isolée du reste de la vie chrétienne* : car les fidèles sont quotidiennement invités à prolonger leur pratique liturgique commune par la prière privée de chaque jour ; cette démarche spirituelle donne un élan nouveau au témoignage de la foi des chrétiens vécue quotidiennement, et aussi au service fraternel des pauvres et du prochain en général. La pastorale liturgique, qui ne peut s'arrêter aux portes de l'église, propose à chacun de réaliser l'unité de sa vie et de son agir.

Célébrants et animateurs au service de la « surprise de Dieu »

4. La liturgie, qui manifeste la nature propre de l'Église et qui est une source pour la mission, est donnée par l'Église elle-même pour rendre gloire à Dieu : elle a donc *ses lois* qu'il convient de respecter, dans la distinction des *différents rôles* remplis par les ministres ordonnés et les laïcs. La priorité revient à ce qui tourne les fidèles vers Dieu, à ce qui les rassemble et à ce qui les unit entre eux

et avec toutes les autres assemblées. Le Concile a été clair à ce sujet : « Les pasteurs ont le devoir de veiller attentivement non seulement à ce que dans l'action liturgique soient observées les lois pour une célébration valide et licite, mais aussi à ce que les fidèles participent à celle-ci de façon consciente, active et fructueuse » (*Sacrosanctum Concilium*, n. 11).

Les célébrants et les animateurs doivent aider l'assemblée à entrer dans une action liturgique qui n'est pas leur pure production, mais *un acte de toute l'Église*. Il faut donc laisser la première place à la parole et à l'action du Christ, à ce que l'on a pu appeler la « surprise de Dieu ». L'animation n'a pas pour fonction de tout exprimer ou de tout prescrire ; elle respectera une certaine liberté spirituelle de chacun dans son rapport avec la parole de Dieu et avec les signes sacramentels. L'acte liturgique est événement de grâce dont la portée dépasse la volonté ou le savoir-faire des acteurs, appelés à être d'humbles instruments dans la main du Seigneur. C'est à eux qu'il revient de donner à percevoir ce que Dieu est pour nous, ce qu'il fait pour nous, de faire saisir aux fidèles d'aujourd'hui qu'ils entrent dans l'histoire de la création sanctifiée par le Rédempteur, dans le mystère du salut universel.

L'art de célébrer

5. Sur un plan plus concret, j'ajouterai qu'il importe de veiller à *la qualité des signes*, sans pour autant faire preuve d'« élitisme », car les disciples du Christ de toute culture doivent pouvoir reconnaître dans les paroles et les gestes la présence du Seigneur à son Église et les dons de sa grâce. Le premier signe est celui du *rassemblement* lui-même. Réunie, la communauté donne en quelque sorte l'hospitalité au Christ et aux hommes, qu'il aime. L'attitude de tous compte, car l'assemblée liturgique est la première image que donne d'elle-même l'Église, convoquée à la table du Seigneur.

Puis, c'est dans l'Église qu'est proclamée authentiquement *la parole de Dieu*, une parole vénérée parce que

parole vivante et habitée par l'Esprit. Tous les soins doivent être donnés à la lecture par les divers ministres de la parole, qui l'auront d'abord intériorisée afin qu'elle parvienne aux fidèles comme une vraie lumière et une force pour le présent. L'homélie suppose de la part des prêtres une méditation et une assimilation telles qu'elles puissent faire saisir le sens de la parole et permettre une adhésion effective, qui se prolonge par un engagement quotidien.

Les chants et la musique sacrée remplissent un rôle essentiel pour renforcer la communion de tous, par une forme très sensible de l'accueil et de l'assimilation de la parole de Dieu, par l'unité de l'imploration. On sait l'importance biblique du chant, porteur de la Sagesse : « *Psallite sapienter* », dit le psalmiste (Ps 47/46, 8). Veillez à ce que l'on choisisse et que l'on crée de beaux chants, qui reposent sur des textes valables et qui soient accordés à un contenu signifiant. Plus généralement encore que le chant proprement dit, la musique liturgique a la capacité suggestive d'entrelacer le sens théologique, le sens de la beauté formelle et l'intuition poétique. Il convient d'ajouter ici également qu'à côté de la parole et du chant, *le silence* a une place indispensable dans la liturgie, quand il est bien préparé ; il permet à chacun de développer en son cœur le dialogue spirituel avec le Seigneur.

Dans votre pays qui dispose d'un précieux patrimoine religieux, il n'est pas besoin de souligner que *les lieux et les objets du culte* sont naturellement des signes expressifs, qu'ils soient l'héritage du passé ou des créations contemporaines, car la foi apporte à la culture et à l'art un réel dynamisme créatif. À ce propos, je tiens à dire que j'estime vivement le soin donné à de nombreux édifices du culte, cathédrales ou églises paroissiales par les autorités de l'État et les collectivités locales. Ne négligez aucun effort pour faire vivre les églises des villages, même quand les habitants sont moins nombreux. Que la liturgie soit toujours la véritable raison d'être de ces monuments, car, a-t-on dit, comme les pierres sont ajustées les unes aux autres, les hommes le sont quand ils s'unissent pour louer Dieu.

En somme la liturgie est un extraordinaire moyen d'évangéliser l'homme, avec toutes ses qualités d'esprit et

l'acuité de ses sens, avec ses capacités d'intuition et sa sensibilité artistique ou musicale, qui traduisent son désir d'absolu mieux que les discours.

Pour que la liturgie soit bien réalisée et féconde, *la formation des célébrants et des animateurs* doit être suivie avec soin, comme le font vos commissions diocésaines de pastorale liturgique. Ne cessez d'attirer l'attention des équipes d'animation liturgique sur les enjeux des célébrations, préparées dans une collaboration positive entre les prêtres et les laïcs.

De la pastorale des sacrements

6. Ce que je viens de rappeler au sujet de la pastorale liturgique dans son ensemble doit être prolongé par quelques réflexions sur *la pastorale des sacrements*, qui n'est pas réservée à quelques spécialistes. Toute l'Église du Christ a la responsabilité d'accueillir avec amour les frères et sœurs, même éloignés de la pratique régulière. Pour remplir pleinement leur mission d'intendants des mystères de Dieu, les prêtres comptent sur la collaboration des laïcs qui acceptent de constituer des équipes de préparation au baptême ou au mariage, de même que d'assurer, dans le cadre de la catéchèse et du catéchuménat, la préparation à l'Eucharistie et à la confirmation.

Pour les pasteurs et les communautés, il s'agit, en recevant les demandes des familles, des adolescents ou des adultes, de bien discerner le sens de la démarche, dans les situations réelles où se trouvent les gens. Si l'approche paraît souvent hésitante ou formaliste, il est bon de se montrer ouvert, de faire confiance à la présence de l'Esprit dans les demandeurs eux-mêmes ; on propose les sacrements comme des dons de grâce pour tout l'être, comme des appels à la conversion, et non comme l'aboutissement ou le sceau d'une maturité dans la foi qui aurait été acquise au préalable.

La pastorale des sacrements n'est pas séparable de l'ensemble de la mission d'évangélisation : elle porte à ména-

ger des occasions de proposition de la foi et d'initiation à la vie chrétienne ; elle veut favoriser le progrès spirituel de ceux qui viennent frapper à la porte de l'Église, en transmettant l'appel du Seigneur tout en manifestant clairement les exigences évangéliques. Il est souhaitable aussi que les paroisses et les mouvements se préoccupent de garder les contacts avec les personnes pour qui la réception des sacrements risque d'en rester à des actes isolés et étrangers à la vie quotidienne.

Sans pouvoir ici m'étendre sur la manière d'aborder les différents sacrements, je voudrais vous inviter à approfondir spécialement la réflexion sur *le sacrement de mariage*, dans sa dimension de signe de l'Alliance et de l'amour fidèle de Dieu. La crise du mariage et de la famille appelle un renouveau du sens chrétien de ce sacrement, qui devrait conduire les couples à témoigner d'une conception authentique du mariage, qui est à l'image de la relation de Dieu avec l'humanité.

Vous relevez aussi que *le sacrement de la pénitence* connaît une grande désaffection. Cela tient à bien des motifs, notamment d'ordre culturel, comme l'individualisme répandu actuellement, ou encore à des malentendus sur les exigences morales, sur le sens du péché et de la relation avec Dieu. C'est un service à rendre que de ne pas renoncer à faire réfléchir sérieusement nos frères et sœurs, à la lumière de l'Évangile qui révèle « Dieu riche en miséricorde » (Ep 2, 4). L'enjeu est essentiel pour des hommes et des femmes que parfois le péché accable, même s'ils ne savent pas le nommer, et qui reculent devant la confession, méconnaissant quel don admirable le Père nous fait par le Christ Sauveur, et négligeant la nécessité pour une conscience chargée d'une faute grave de recourir au sacrement du pardon avant de recevoir l'Eucharistie. Que les prêtres ne minimisent par la portée du ministère de la réconciliation, certes exigeant, mais source de paix et de joie pour ceux à qui se révèle l'amour miséricordieux de Dieu.



7. Une pastorale liturgique avisée constitue une tâche de tout premier plan dans la mission de l'Église, afin d'ouvrir au plus grand nombre les voies de la communion dans la grâce du salut. J'ai abordé ces questions pour encourager les efforts considérables accomplis dans vos diocèses depuis le concile Vatican II. Ainsi que je l'avais dit à un congrès liturgique en 1984, il faut tenir présents, « de la manière la plus équilibrée, la part de Dieu et la part de l'homme, la hiérarchie et les fidèles, la tradition et le progrès, la loi et l'adaptation, le particulier et la communauté, le silence et l'élan choral. Ainsi la liturgie de la terre se reliera à celle du ciel, où [...] se formera un seul chœur [...] pour élever d'une seule et même voix un chant de louange vers le Père par Jésus Christ » (Allocution du 27 octobre 1984, n. 6).

Demandons au Seigneur qu'il aide les baptisés à croire fermement à l'action du Christ dans le monde aujourd'hui, grâce aux sacrements qu'il a donnés à son Église. Rendons grâce pour le dévouement de ceux qui contribuent à l'action liturgique dans vos communautés, sans oublier les jeunes, actuellement plus nombreux, qui servent à l'autel et qui sont ainsi plus disposés à entendre le cas échéant l'appel du Seigneur à le suivre dans le sacerdoce ou dans la vie consacrée.

JEAN-PAUL II.